



APER
LA PLAISANCE
ÉCO-RESPONSABLE

Association pour la Plaisance Eco – Responsable **APER**



Pépinière nautique Norlanda
117 cours Caffarelli, 14000 Caen
Tel : 02 31 35 82 31 Fax : 02 31 35 82 48

17/09/2010

Naissance du programme BPHU – Bateaux de Plaisance Hors d'Usage

*Attentive au **développement durable** de la plaisance, la Fédération des Industries Nautiques (FIN) est engagée à travers son **Programme Bateau bleu** dans de nombreux travaux en faveur de l'environnement.*



- **Programme BPHU : une démarche volontaire**
 - **2002**, début du programme BPHU
« **Bateaux de Plaisance Hors d'Usage** »
 - 2004, fin 2005 Etude réalisée par un cabinet d'ingénierie
 - Partenariat avec **Caen la Mer**, Conseil Général du calvados, **l'ADEME**, **Ministère de l'économie**, des finances et de l'industrie, ministère de l'Équipement des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer
- **Programme Bateau Bleu**
 - Label Bateau bleu
 - Prix Bateau bleu
 - Sensibilisation des plaisanciers (*Guide des bonnes pratiques, la campagne des eaux grises*),



APER
LA PLAISANCE
ÉCO-RESPONSABLE

Présentation de l'APER

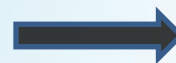
- Association de loi 1901 créée le 24 février 2009 et parue au JO le 14 mars 2009
- **Objectif :**
organiser et d'**animer** la filière française de déconstruction et de **recyclage** des BPHU et par extension, des autres filières de déchets liés à l'ensemble des activités du nautisme



- **Interlocuteur national pour les :**

- Plaisanciers,
- Aff Mar & Douanes,
- MEDAD,
- ADEME,
- Grand public,
- Experts maritimes
- Assurances
- ...

- Informer
- Guider
- Développer

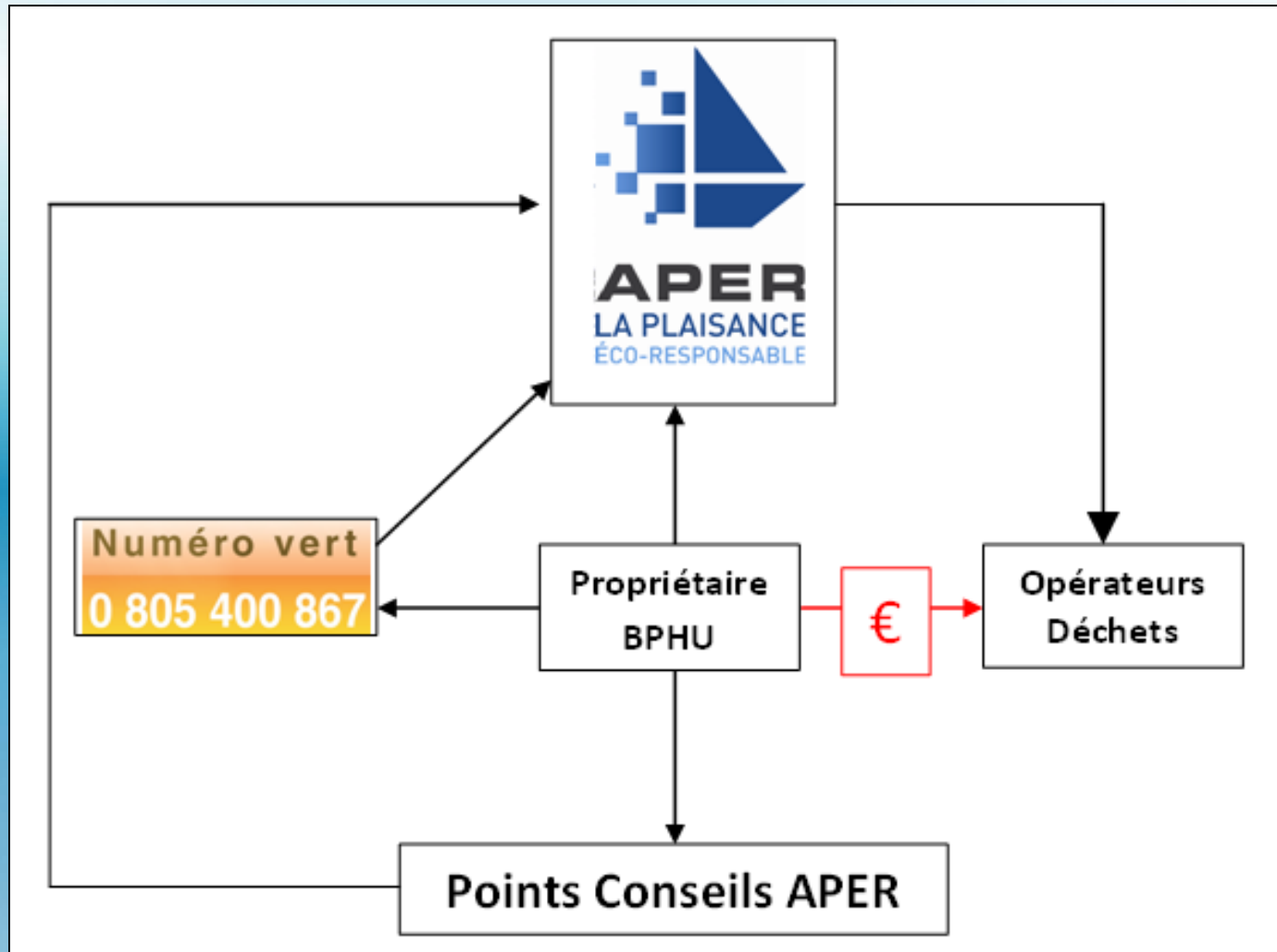


Des **solutions respectueuses de l'environnement** pour la déconstruction des BPHU...



APER
LA PLAISANCE
ÉCO-RESPONSABLE

Fonctionnement de l'APER





APER
LA PLAISANCE
ÉCO-RESPONSABLE

Qu'est ce qu'un BPHU ?

- Les **BPHU** - **B**ateaux de **P**laisance **H**ors d'**U**sage sont l'ensemble des bateaux de plaisance se trouvant sur le territoire national hors d'usage ou impropre à la navigation.
- On trouve dans les **BPHU** :
 - Les engins de plage et de loisirs (planche à voile, kayak, catamarans, dériveurs, ...)
 - Les bateaux à voile et à moteur allant jusqu'à 24 mètres et plus.
- Les **BPHU** sont très souvent :
 - En mauvais état
 - « Dépouillés » des éléments ayant une valeur commerciale
 - En matériaux composites (coque)
 - Vieux (40 – 50 ans)
 - De petites et moyennes tailles





APER
LA PLAISANCE
ÉCO-RESPONSABLE

Spécificité des BPHU

- **Attache affective aux bateaux**
- Bateaux non immatriculés (<2.5 m) ne sont pas recensés
- **Durée de vie très longue (40 - 50- 60 ans ?)**
- Pas de pression réglementaire
- Absence de filière identifiée
- **Fichiers des affaires maritimes pas à jour,**
- Epaves sans propriétaires
- Transport coûteux au regard de la valeur
- **Marché de l'occasion développé**
- Bateaux bloquent les places de ports en vue d'une future acquisition





APER
LA PLAISANCE
ÉCO-RESPONSABLE

Quelques photos...





APER
LA PLAISANCE
ÉCO-RESPONSABLE

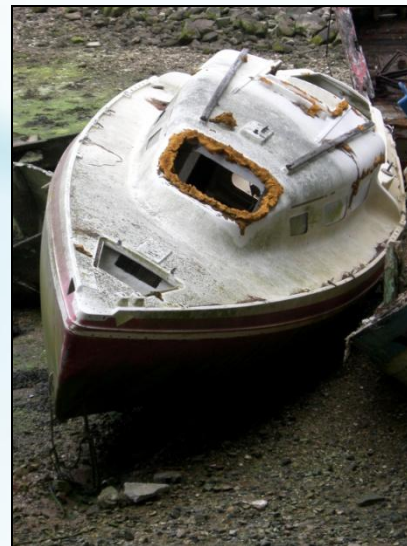
Quelques photos...





APER
LA PLAISANCE
ÉCO-RESPONSABLE

Quelques photos...





APER
LA PLAISANCE
ÉCO-RESPONSABLE

Quelques photos...





APER
LA PLAISANCE
ÉCO-RESPONSABLE

Fonctionnement de la filière BPHU

1. Un réseau national de Points Conseils APER



2. Deux outils complémentaires

Site internet → www.aper.asso.fr

Numéro Vert → **0 805 400 867**



3. Les opérateurs déchets





APER
LA PLAISANCE
ÉCO-RESPONSABLE

Les Points Conseils APER

- **Membres de la F.I.N. , métier Négoce et Maintenance** (revendeurs, distributeurs, concessionnaires de bateaux ou petits chantiers navals...)



- **Ils assurent les fonctions suivantes :**
 - **Inform**er le grand public de l'existence de la filière BPHU,
 - **Conseiller** les propriétaires de BPHU et les orienter vers des solutions existantes pour la prise en charge de leur bateau,
 - **Etre le relais d'information terrain** de l'APER
- **Seulement deux exigences :**
 - le respect de la **Charte Point Conseil**
 - **Etre agréé** par le Conseil d'Administration de l'APER



APER
LA PLAISANCE
ÉCO-RESPONSABLE

La charte Point Conseil

Article 1

Renseigner toute personne cherchant des informations sur la filière BPHU - Bateaux de Plaisance Hors d'Usage - en suivant les directives de l'APER.



Article 2

Veiller au bon fonctionnement de la filière BPHU et prévenir l'APER en cas de dysfonctionnement.



Article 3

Promouvoir la filière de déconstruction BPHU et respecter le rôle du Point Conseil en partenariat avec l'APER.



Article 4

Ne pas détourner le logo APER à des fins autres que celles définies par l'APER.

Article 5

Transmettre à l'APER toute question, interrogation ou démarche relative à la gestion des BPHU auxquelles le Point Conseil ne saurait y répondre.

...



APER
LA PLAISANCE
ÉCO-RESPONSABLE

Les Points Conseils APER

Avantages



- Nouvelles perspectives de développement
- **Bénéficiaire du réseau APER**
- une visibilité sur le site internet de l'APER - www.aper.asso.fr
- **Mise en contact direct avec des prospects**
Accord commercial
- Identification facilitée grâce à une signalétique commune APER
- Supports de communication et de publicité
- **Participer activement à la protection de l'environnement**
- Bénéficiaire d'une **image positive** aux yeux du public, des professionnels et de la presse nationale, régionale et locale



APER
LA PLAISANCE
ÉCO-RESPONSABLE

La Carte Points Conseils





APER
LA PLAISANCE
ÉCO-RESPONSABLE

Deux outils complémentaires

Le site internet www.aper.asso.fr

- Informations :

- Actualités du nautisme
- Les missions de l'APER
- L'organisation de la filière BPHU : **Carte Points Conseils APER**
- ...

- **Fiche d'identification BPHU**

- Fiche descriptive du BPHU
(Nom, Prénom du propriétaire, N° Immatriculation du BPHU, Emplacement, Déchets présents à bord..)
- Réalisation du devis par le(s) opérateur(s)
- **Téléchargeable sur le site**

Le Numéro vert **0 805 400 867**

- Renseigner
- Contact direct
- ...





APER
LA PLAISANCE
ÉCO-RESPONSABLE

La Fiche d'identification BPHU



FICHE D'IDENTIFICATION DU BPHU

APER LA PLAISANCE

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE / DEMANDEUR

- Nom : Prénom :
- Adresse :
- Téléphone : Portable :
- Email :

IDENTIFICATION DU BPHU

ANNEXE 1
Photos BPHU à joindre au dossier :
Face, Devant, Profil (Gauche et Droite), Intérieur.

- Nom du bateau :
- Marque du bateau :
- Nature du bateau :
 - Polystyrène
 - Aluminium
 - Appi
 - Roc
 - Autre
- Le demandeur du BPHU est-il effectif par le propriétaire / demandeur ? Oui - Non
- Adresse de la zone en charge du BPHU par l'opérateur :

Association pour la Plaisance Éco-Responsable
117 Cours Capetain
34000 Cas
Tél: 03 31 35 82 31 Fax: 03 31 35 82 48

1

ANNEXE 4
Copie du titre de propriété du bateau

APER LA PLAISANCE

- Identifiant :
 - N° d'immatriculation
 - N° Matriculation
 - RN / CN :
- Type (voile - moteur - pneumatique - autres) :
- Taille (en mètres) :
 - longueur
 - largeur
- Tirant d'eau (en mètres) :
- Tirant d'air (en mètres) :
- Poids à vide (en kg) :
- Les (Type + poids) :
- Emplacements des réservoirs (carburant + eau), des batteries et feu de détresse / fumigènes :

Association pour la Plaisance Éco-Responsable
117 Cours Capetain
34000 Cas
Tél: 03 31 35 82 31 Fax: 03 31 35 82 48

2

Le BPHU est-il amarré d'office (parking privé ou officiel (pharos, jardin...)) ?

Désignation (situation de l'arrêt au BPHU (en longueur de la route, parking...))

Annexe 2
Photos à rajouter au dossier : garage, parking, jardin, emplacement, etc.

Le BPHU est-il livré avec une remorque ? Oui - Non

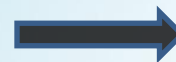
- Quantité :
- Taille (longueur/largeur) en mètres :
- Poids (en kg) :
- Immatriculation :

Annexe 3
Photos à rajouter au dossier : Remorque

Association pour la Plaisance Éco-Responsable
117 Cours Capetain
34000 Cas
Tél: 03 31 35 82 31 Fax: 03 31 35 82 48

3

- 1 document unique
- Facilité pour le plaisancier
- Lisibilité pour l'opérateur
- Carte d'identité du BPHU



Devis



APER
LA PLAISANCE
ÉCO-RESPONSABLE

Les opérateurs déchets

Devenir Opérateurs déchets

- Respecter le **Cahier des charges BPHU**, conforme à la législation environnementale actuelle

Fiche d'identification BPHU

- Identification des déchets du BPHU (fusées, huiles, carburant...)
- Vision claire pour l'opérateur déchet → **Devis pour le propriétaire**
- Simplicité pour le traitement du BPHU (dépollution, transport, traitement)



Les opérateurs engagés avec l'APER à ce jour

- Le Groupe VEOLIA (France)
- Véron Eco – Services à St Malo (Bretagne et Normandie)
- Arc Environnement à La Rochelle (Grand Ouest)
- Romi Recyclage à Rennes (Bretagne)

Contrôles

- L'APER **contrôlera** les opérateurs en fonction du **Cahier des charges** et en collaboration étroite avec les **DRIRE** des régions.



APER
LA PLAISANCE
ÉCO-RESPONSABLE

Devenir membres de l'APER

L'association est constituée de :

- **Membres actifs, dont les membres fondateurs** : personnes physiques ou morales, acteurs de la filière nautique concernés par l'objet de l'association.
- **Membres bienfaiteurs** : personnes physiques ou morales intéressées par l'objet de l'association.

Pour devenir membre de l'APER, il convient d'être agréé par le Conseil d'administration





APER
LA PLAISANCE
ÉCO-RESPONSABLE



Les questions



APER
LA PLAISANCE
ÉCO-RESPONSABLE



Pépinière Nautique Norlanda
117 cours Caffarelli

14000 Caen

tel : +33 (0)2 31 35 82 31

fax : +33 (0)2 31 35 82 48

www.aper.asso.fr

contact@aper.asso.fr

17/09/2010

 **N° Vert 0 805 400 867**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE